CHARTE DU CADRE DE GOUVERNANCE DU PARTAGE DE DONNÉES MARITIMES ET INTERMODALES

Version 1.3

2025-08-26

© 2025 Sodes.

Hautement confidentiel

Table des matières

1 PRINCIPES FONDAMENTAUX 4

1.1 CADRE GLOBAL DE GOUVERNANCE 5

2 OBJECTIFS 7

3 DÉFINITIONS 7

3.1 CHAMP D'APPLICATION 8

4 RESPONSABLE DE L'APPLICATION 8

5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS 8

5.1 MANDAT 8
5.2 ÉQUIPE 9
5.3 RÔLES 10
5.4 MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 11
5.5 RACI DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE 15

Adoption, modifications et révisions

ADOPTION		
Instance	Date/Entrée en vigueur	Décision/Résolution

MODIFICATIONS		
Instance	Date/Entrée en vigueur	Décision/Résolution

Révision	
Responsable de l'application	

* La forme masculine utilisée dans ce texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Préambule

Le conseil d'administration (le « Conseil ») de la Société de développement économique du Saint-Laurent (la « Sodes ») exerce ses pouvoirs sur toutes les grandes orientations et actions de la Sodes dans le respect des principes de gouvernance reconnus afin de renforcer la gestion de la Sodes dans le respect de sa mission de mobiliser la communauté maritime pour protéger et promouvoir les intérêts économiques de la communauté maritime du Saint-Laurent dans une optique de développement durable.

Pour s'acquitter d'une partie de ses tâches, le Conseil constitue, conformément aux meilleures pratiques de gouvernance, une équipe de gestion de la gouvernance, l'éthique et de la mobilisation des Membres et Partenaires participants ci-nommée « L'équipe projet » qui a pour fonction de superviser les activités, la gouvernance, le cadre éthique et la mobilisation de l'initiative de partage de données maritimes et intermodales.

Le cadre de gouvernance est conçu pour garantir l'efficacité et la transparence dans la gestion de l'entité neutre de partage de données maritimes à l'échelle du corridor Saint-Laurent. Il définit les rôles, les responsabilités et les processus essentiels au fonctionnement et au développement de l'initiative dont l'objectif est de soutenir une meilleure fluidité des opérations, résilience de la chaîne logistique et productivité de l'industrie.

Afin d'assurer la neutralité de l'entité, toute personne siégeant à un comité ou groupe de travail déclare ses intérêts et se récuse lorsque requis; un registre public des conflits et décisions de récusation est tenu par « L'équipe projet ».

Ce cadre évoluera dans le temps et pourra être révisé à la demande du Conseil d'administration Sodes et/ou du Président-Directeur Général de la Sodes.

1 Principes fondamentaux

Lors de la phase de conception de l'initiative, les organisations maritimes participantes ont mis l'emphase sur la nécessité d'avoir des principaux fondamentaux garantissant la neutralité et la sécurité des échanges de données. La définition des **objectifs de la gouvernance** et des **principes directeurs** établit **les assises de gestion du modèle de gouvernance de l'initiative de partage de données maritimes et intermodales.**

Pour sceller les fondations du projet, (4) quatre objectifs ont été définis:

Objectif	Description
Promouvoir le partage de données dans les écosystèmes et les communautés maritimes et intermodales	L'initiative devra être gouvernée par **une entité neutre** qui **assurera l'équilibre de la représentation des acteurs clés de la chaîne logistique** à travers une gouvernance partagée avec l'industrie. Elle contribuera au positionnement et à la promotion de l'initiative au Québec, au Canada et à l'international.
Créer un climat de confiance et de collaboration entre les participants	Les participants **devront échanger les données dans un cadre commun de sécurité et de confidentialité** et collaborer étroitement avec les Membres et/ou les Partenaires participants sur les enjeux opérationnels.
Permettre des échanges sécurisés, agiles et évolutifs entre les maillons de la chaîne logistique	Les **données échangées et l'accès au catalogue seront sécurisés**, en tenant compte des enjeux de confidentialité et de conformité des données, et en intégrant de nouveaux joueurs pour avoir une visibilité de bout en bout.
Tirer parti des données opérationnelles en créant de la valeur rapidement	Le partage de données devra permettre Membres et/ou les Partenaires participants d'utiliser les données afin d'améliorer la gestion et la planification des opérations, la gestion des risques maritimes, et l'impact sur l'environnement.

Pour mettre en œuvre les objectifs et assurer la robustesse du modèle, la gouvernance de l'initiative s'appuiera sur (4) cinq principes directeurs : **sécurité & confidentialité, standardisation & agilité, confiance & transparence, création de valeur**.

Ces principes ont pour objectifs de donner les grandes lignes de l'utilisation responsable, efficace et sécuritaire des échanges de données entre les Membres et Partenaires participants de l'initiative.

Principe directeur	Description
Sécurité & Confidentialité	• Gestion des accès selon le niveau de sensibilité des données (publiques, confidentielles et hautement confidentielles); • Authentification, identification et autorisation des utilisateurs; • Certification pour vérifier les données à partager qui seront octroyées en fonction de la conformité avec la norme Compendium 49 et versions ultérieures (qualité & sécurité); • Traçabilité et fiabilité des flux de données; • Anonymisation des données.

Principe directeur	Description
Standardisation & Agilité (données)	• Mécanismes de conformité (alignement norme IMO) et sécurité dès la conception (standards); • Modèle de données performant et optimisé basé sur des définitions standardisées; • Données recherchables, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR); • Interopérabilité avec des systèmes à différents niveaux de maturité.
Confiance & Transparence (Gouvernance)	• Gouvernance et gestion tout au long du cycle de vie des données partagées; • Leadership et engagement dans le partage de données; • Élimination des silos et facilitation d'accès aux données; • Développement durable et ESG; • Établir les mêmes règles du jeu pour les utilisateurs.
Création de valeur	• Qualité et la fiabilité des données afin d'augmenter l'efficacité opérationnelle de la chaîne logistique à l'échelle du corridor; • Agilité autour de l'intégration de nouvelles données répondant à des besoins opérationnels; • Sensibilisation et élargissement du partage de données aux activités intermodales et internationales; • Exploration de nouvelles opportunités commerciales et de collaboration entre différentes entités.

Les objectifs et les principes directeurs de l'initiative constituent la fondation du cadre de gouvernance. Ce cadre modèle la structure de la gouvernance, l'imputabilité des Membres et Partenaires participants et leurs interactions dans l'initiative. Les informations sur les protocoles de sécurité, les modèles de données à utiliser, l'interopérabilité et autres éléments techniques seront validés avec le partenaire technologique. Lorsqu'ils seront adoptés par le comité de gouvernance, ils seront ajoutés comme Addenda à la présente Charte.

1.1 Cadre global de gouvernance

Lors de la phase de démarche concertée pour le partage de données, l'emphase a été mise sur la nécessité d'**un cadre qui facilite et rassure dans la mise en œuvre du partage de données entre les participants à l'échelle du Corridor économique intelligent (CEI).** Pour structurer ce cadre, trois piliers complémentaires ont été identifiés : les **données**, l'**interopérabilité** et la **confiance**. Ils sont les composantes essentielles de la structure de gouvernance d'échange des données en toute sécurité, en plus de promouvoir la coopération entre les Membres et les Partenaires participants

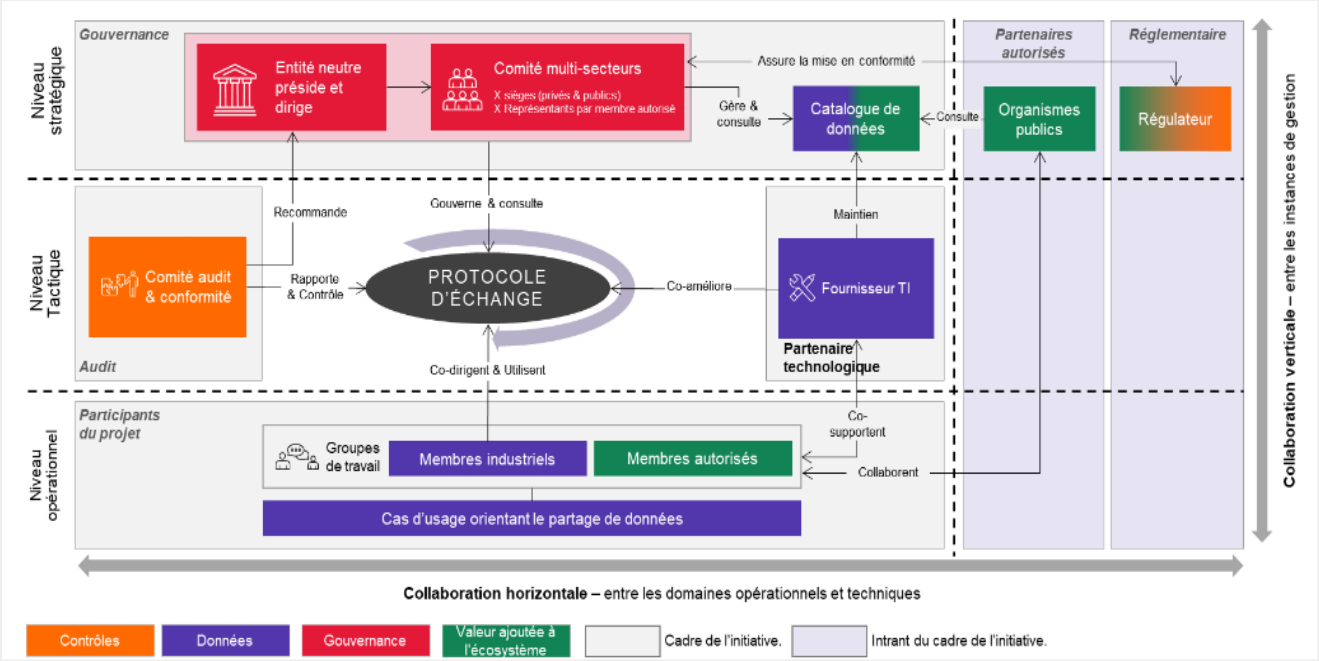

Figure 1: Cadre global de gouvernance pour l'initiative.

La gouvernance du projet devra soutenir **le modèle flexible et agile** qui assurera la poursuite de l'innovation de l'initiative, selon les cas d'usage et le catalogue (données, API et normes), en fonction des besoins de l'industrie. Pour supporter cela et afin d'encourager la co-construction entre les Membres et les Partenaires participants, des groupes de travail seront mis en place. L'objectif de ces groupes est d'impliquer activement l'industrie dans l'évolution de l'initiative en collaboration avec l'entité neutre et les partenaires (recherche publique, organismes réglementaires et fournisseurs technologiques).

Afin d'assurer la pérennité du modèle, une approche de gestion hybride est proposée.

- L'entité neutre sera responsable de la gestion centrale des standards, des API, du catalogue de données et de la gouvernance;
- Les échanges de données via les protocoles seront gérés directement par les participants, selon les conditions définies par l'entité neutre (standards, sécurité et confidentialité, APIs et données).

Le cadre de gouvernance est structuré pour assurer la cohabitation des deux modes de gestion dans une approche unifiée qui garantit la pérennité de l'initiative et apporte toutes les garanties nécessaires aux participants en termes de sécurité, de confidentialité et de propriété des données.

Lors du lancement de l'initiative, le comité de gouvernance en collaboration avec le PDG de la Sodes et de « L'équipe projet » définiront la composition, la fréquence et les responsabilités des comités. Ces informations feront l'objet d'un addenda à ce cadre de gouvernance.

2 Objectifs

La présente Charte définit le mandat, les responsabilités et la composition de « L'équipe projet »

3 Définitions

Aux fins de l'application de la Charte, les expressions définies revêtent le sens qui leur est donné dans le présent article.

« Administrateur » : désigne un membre du Conseil.

« API » (Application Programming Interface) : Interface de programmation permettant à différentes applications et systèmes d'échanger des données. Dans le projet, les API REST standardisées sont utilisées pour l'accès et le partage des données.

« Charte » : la présente Charte du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de la Sodes.

« Comités du Conseil » : le comité de finances et le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.

« Comité de direction » : le président-directeur général et le directeur des affaires corporatives.

«Comité de travail » il doit déterminer, en toute collégialité, le cas d'usage, identifier les bénéfices et enjeux et la priorité pour l'initiative. Lorsque le comité de travail valide les cas d'usages, un groupe de travail l'opérationnalise.

« Conseil » : le Conseil d'administration de la Sodes.

« Cycle de vie des données » : représente toutes les étapes qu'une donnée traverse depuis sa création jusqu'à sa suppression. C'est-à-dire comment la donnée est gérée à chaque étape soit : sa création, son stockage, son utilisation, sa mise à jour, son archivage et sa destruction. **« Dirigeant »** : les membres du comité de direction.

« Document normatif » : un règlement, un code, une charte, une politique, une directive, une procédure ou tout autre document interne de la Sodes édictant des règles à suivre ou prescrivant des façons de faire.

«Données publiques» : les données publiques sont des informations qui peuvent être partagées, utilisées, réutilisées et redistribuées sans restriction. Cependant, il est important de noter que le caractère public est limité aux Membres et Partenaires participants du partage de données.

«Données confidentielles» : les données confidentielles sont les informations les plus sensibles stockées ou gérées par les organisations. Ce type de données nécessite une entente entre les membres autorisés pour définir les conditions d'utilisation et de diffusion. Elles doivent être traitées de manière appropriée et faire l'objet d'une notification légale en cas de violation ou de divulgation.Une notification légale est l'alerte obligatoire qu'un membre ou partenaire participant doit envoyer lorsqu'il y a une fuite de données confidentielles. Son but est de prévenir rapidement, limiter les risques et assurer la conformité légale (i.e. Loi 25 au Québec).

«Données secrètes» : les données secrètes sont des informations hautement sensibles qui requièrent le plus haut niveau de contrôle et de sécurité, avec un accès limité. Contrairement aux données confidentielles, ce type de données repose sur un contrôle d'accès restrictif.Un accès restrictif signifie que seules certaines personnes, équipes ou systèmes autorisés peuvent consulter, modifier ou partager des données secrètes. Il permet uniquement aux

Membres et Partenaires participants ou systèmes d'accéder tout en garantissant sécurité, traçabilité et conformité. Ces données sont protégées par des règles de sécurité strictes, pour éviter qu'elles ne soient vues, utilisées ou volées par des membres ou partenaires participants non autorisés à y accéder.

« Employé » : toute personne embauchée par la Sodes, incluant les cadres.

«Groupe de travail » le groupe de travail est constitué des Membres, des Partenaires participants et de la Sodes qui auront la responsabilité d'opérationnaliser les cas d'usage avec notamment la stratégie d'échange de données et l'API à utiliser. cas d'usage est validé.

« L'équipe projet » : aura la responsabilité de l'exécution de la gouvernance, l'éthique et la mobilisation des Membres et Partenaires participants.

« Membre » : membre en règle de la Sodes. Membre qui cotise sur une base annuelle aux activités de la Sodes

« Officier » : le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier du Conseil.

« Partenaire participant » : organisation invitée à participer à l'initiative de partage de données par ses activités liées au transport maritime et multimodal ou ses données pertinentes à partager. Le Partenaire participant devra contribuer au projet en s'inscrivant dans un des niveaux de solution proposée (i.e Dossier d'affaires) ainsi qu'en s'acquittant des frais associés au niveau.

3.1 Champ d'application

La charte s'applique aux membres de « L'équipe projet », aux Membres et aux Partenaires participants de l'initiative de partage de données maritimes et intermodales. Le comité de gouvernance peut identifier d'autres partenaires ou fournisseurs qui devront se conformer à la charte.

4 Responsable de l'application

« L'équipe projet » est responsable de l'interprétation et de l'application de la Charte. Elle relève du PDG de la Sodes.

5 Rôles et responsabilités

5.1 Mandat

« L'équipe projet» est responsable d'exécuter, gérer, maintenir et faire évoluer le projet de partage de données maritimes et intermodales du corridor économique du Saint-Laurent. Elle sera chargée de l'opération du projet et des relations avec Membres et Partenaires participants en provenance de diverses industries (maritime, intermodal, expéditeur) afin de promouvoir et accroître son adoption.

5.2 Équipe

« L'équipe projet» sera constituée de trois (3) personnes:

- **Directeur / chargé de projet** : Relevant du PDG de la Sodes, il aura la charge de la gestion des opérations, de l'animation de l'équipe et de la reddition de compte de l'état d'avancement des projets. Parmi ses responsabilités, il devra assurer l'adhésion des membres de l'industrie, de suivre les évolutions et besoins en termes opérationnels et technologiques afin de garantir la pérennité dans le temps du projet. Il aura également la charge de faire évoluer la feuille de route de l'initiative en lien avec la stratégie globale de la Sodes.

- **Responsable des volets données, protocoles d'échange et de sécurité** : Relevant du Directeur / chargé de projet, il devra établir les recommandations sur le partage de données, fournir une assistance technique aux utilisateurs, mettre en place les processus et procédures nécessaires au bon fonctionnement des échanges, valider la qualité des données et collaborer avec le partenaire technologique externe.

- **Coordonnateur du projet :** Relevant du Directeur / chargé de projet, il devra assurer l'organisation des rencontres des comités de travail avec les partenaires externes de la Sodes, la prise de note, les suivis des plans d'action et la collaboration proactive avec le service des communications de la Sodes pour la promotion de l'initiative.

« L'équipe projet » se situe au niveau de la Direction générale de la Figure 2

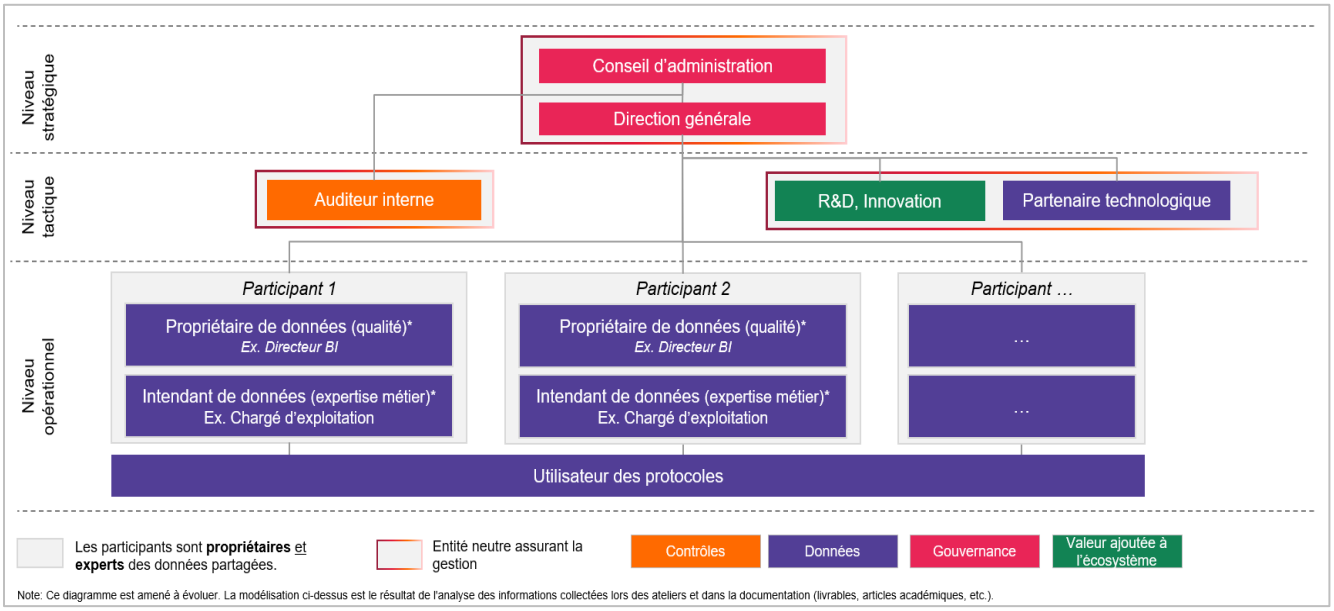

Figure 2 Structure organisationnelle

5.3 Rôles

«L'équipe projet» intervient quant aux cinq (5) volets de responsabilités suivants :

5.3.1 Promouvoir le partage de données dans les écosystèmes maritimes et intermodaux

«L'équipe projet» aura la responsabilité de promouvoir l'initiative et d'aller chercher l'adhésion de nouveaux participants au projet. Elle devra s'assurer une représentation équilibrée de l'ensemble des Membres et des Partenaires participants de l'écosystème et être garante de la neutralité de l'entité.

La préparation des messages et des documents de promotion pourront être réalisé avec l'équipe de communication de la Sodes et devront recevoir l'approbation du PDG avant tout diffusion ou partage public.

5.3.2 Créer un climat de confiance et de collaboration entre les participants

Le partage de données étant un sujet sensible, la création d'un climat de confiance et de collaboration est l'une des grandes responsabilités de l'équipe «L'équipe projet» .

«L'équipe projet» devra obtenir la garantie que les données échangées entre les participants sont conformes et respectent les normes, standards et niveaux de sécurité adoptés. Pour cela, un processus d'audit de conformité sera mis en place qui validera que;

- Les données sont conformes au format *IMO Compendium 49* et ultérieur
- Les protocoles utilisés par le Membre ou le Partenaire participant soit ceux du catalogue d'API
- Les règles de sécurité sont respectées

La Sodes et «L'équipe projet» ont la responsabilité de partager les informations et d'accompagner les Membres et les Parties prenantes dans la démarche. Pour la validation technique des données et des protocoles utilisés, la solution envisagée pour l'échange prendra en compte plusieurs validations automatisées. La Sodes pourra engager une personne pour s'occuper de ces défis ou octroyer un contrat de service géré à un partenaire technologique qui aura la responsabilité d'assurer de la conformité du format des données et des protocoles utilisés.

Ni la Sodes, ni «L'équipe projet», ni le partenaire technologique ne pourront être tenu responsable de toute manipulation malveillante des données par les Membres et Partenaires participants.

«L'équipe projet» devra organiser, sur une base régulière des rencontres avec les Membres et Partenaires participants à l'initiative pour renforcer la collaboration, l'alignement des besoins et les ajustements terminologiques (IMO) en fonction des évolutions dans l'industrie ou des réglementations.

5.3.3 Permettre des échanges sécurités, agiles et évolutifs entre les maillons de la chaîne logistique

«L'équipe projet» en collaboration avec un partenaire technologique, les Membres et Partenaires participants à l'initiative devront définir et surveiller l'application des plus hauts standards de sécurité, communiquer sur les mises

à jour, avertir des changements à venir, suivre les évolutions technologiques et faciliter les conversations avec les membres sur ces évolutions.

«L'équipe projet» s'appuiera sur le partenaire technologique pour identifier les meilleurs outils et protocoles de sécurité pour garantir l'intégrité du projet.

5.3.4 Tirer parti des données opérationnelles en créant de la valeur rapidement

«L'équipe projet» travaillera étroitement avec les participants pour identifier les créations de valeur générées par le partage de données et communiquera les bons coûts.

«L'équipe projet» aura aussi la responsabilité, seule ou en collaborant avec des partenaires externes, de générer de la valeur via l'exploitation des données qui seront rendues publiques sur le catalogue de données afin de faire avancer les connaissances sur le transport maritime et intermodal.

5.3.5 Responsabilités générales

«L'équipe projet» assume, de façon générale, les responsabilités suivantes :

- Elle assure une saine gouvernance au sein de la Sodes, du respect des principes d'éthique, de confidentialité et de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

- Elle gère les activités quotidiennes, les travaux et actions en cours pour assurer, maintenir et faire évoluer le projet de partage de données dans l'écosystème maritime et intermodal du corridor économique intelligent du Saint-Laurent.

- Elle gère les demandes des membres et partenaires de l'initiative.

- Elle assure une veille technologique, des normes et standards.

5.3.6 Responsabilités particulières

Le Directeur / chargé de projet aura les responsabilités particulières suivantes :

- Travailler en collaboration avec le PDG de la Sodes à la feuille de route stratégique de l'initiative.

- Mettre en place de cadre d'engagement des participants et le réviser tous les deux (2) ans, valider la conformité d'engagement des Membres et Partenaires participants.

5.4 Mobilisation des parties prenantes

Dans le cadre d'un projet de partage de données impliquant de nombreuses organisations, le cadre de gouvernance doit comprendre un volet de mobilisation des parties prenantes dans l'intérêt de l'adhésion à l'initiative et à la pérennité du projet.

5.4.1 Recrutement de nouveaux membres et partenaires

«L'équipe projet» sera responsable, entre autres, de :

- **Lister les candidats potentiels:** identifier toutes les personnes, groupes ou organisations qui peuvent être affectés par le projet ou qui peuvent l'influencer. Cette liste devra être révisée annuellement et mise à jour en fonction des nouveaux joueurs dans l'industrie.

- **Hiérarchiser:** classer les parties prenantes selon leur influence et leur intérêt pour le projet. L'objectif est d'identifier les organisations qui ne font pas encore partie du projet, mais dont la participation serait souhaitée.

- **Assurer l'équilibre** : préserver l'équilibre entre les différentes parties prenantes du projet afin de maintenir la neutralité du projet et garantir la pertinence du partage de données pour l'ensemble de l'écosystème.

5.4.2 Compréhension de l'initiative et évolution des besoins

«L'équipe projet» sera responsable, entre autres, de :

- **Assurer que l'initiative est bien comprise** par les participants: Communication régulière avec l'ensemble de l'écosystème maritime et intermodal utilisant le partage de données pour s'assurer que les objectifs de l'initiative sont bien maîtrisés.

- **Faire évoluer des besoins:** s'appuyer sur les différents Membres et Partenaires participants, mais aussi des ateliers de consultation pour identifier les évolutions des besoins, les ajouts de fonctionnalités et évolutions légales et technologiques pour garantir la fiabilité et la sécurité de l'initiative.

5.4.3 Communication interne et externe

La communication est un des facteurs clés de la réussite d'une initiative de partage de données impliquant plusieurs parties prenantes. Le volet communication est central et devra être planifié entre «L'équipe projet» en collaboration avec l'équipe de communication de la Sodes, toute communication externe devra être approuvée par le PDG de la Sodes et devrait comprendre les éléments suivants :

- **Plan de communication**: Établir un plan de communication clair et régulier pour tenir les parties prenantes informées des progrès et des changements. Le plan de communication pourra comprendre entre autres :

    - Les nouvelles sur l'initiative à l'interne;
    - Les nouvelles sur l'initiative à l'externe;
    - Les changements dans les protocoles d'échanges;
    - Les nouvelles normes en termes de sécurité
    - Les nouveaux standards de données
    - Les évolutions du modèle
    - Le suivi des indicateurs de performance

- **Transparence:** Assurer une communication transparente pour renforcer la confiance des parties prenantes et leur implication dans l'initiative.

5.4.3.1 Communication interne

«L'équipe projet» devra établir un plan de communication interne avec les participants au projet de partage de données

5.4.3.2 Communication externe

«L'équipe projet» devra établir un plan de communication externe pour promouvoir l'initiative et recruter de nouveaux participants.

5.4.4 Contribuer à l'engagement actif des Membres et Partenaires participants

Le succès et la pérennité d'une initiative de partage de données passent par une contribution et un engagement actif des membres et partenaires participants. «L'équipe projet» aura la responsabilité de s'assurer qu'ils respectent leur engagement à :

- **Participer dans les groupes de travail et comité de travail:** Les Membres et Partenaires participants auront la responsabilité d'identifier les cas d'usages qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour améliorer les opérations au sein de Corridor. Les groupes de travail et comité serviront à s'assurer du bon fonctionnement et des retombées de l'initiative, en plus de réfléchir aux évolutions et nouvelles fonctionnalités du projet. Exemple de groupe de travail et comité :
    - Groupe de travail sur le cas d'usage *le voyage parfait* qui aura pour objectif d'opérer et de bonifier les données échangées pour améliorer la fluidité des opérations depuis / vers le golfe du Saint-Laurent jusqu'à destination / en provenance des Grands Lacs.
    - Groupe de travail sur la *visibilité de capacité des traversiers* qui aura pour objectif de fournir des informations, si possible en temps réel, sur la capacité des traversiers à embarquer des camions à bord de leurs embarcations.
    - Comité de travail sur la *fluidité des activités intermodales* qui aura pour mission de rassembler les partenaires de la chaîne logistique et de définir les possibilités, politiques et exigences pour l'échange de données intermodales.

Les groupes et comité de travail sont formés par les membres, partenaires participants et tout contributeur jugé pertinent par la Sodes. Le recrutement des membres des comités se fait en fonction des expertises nécessaires.

- **Collaborer :** «L'équipe projet»» devra mettre en place des cadres collaboratifs pour favoriser l'engagement et la coopération des membres et partenaires de l'initiative, mais aussi d'offrir la possibilité à des parties prenantes externes au projet, mais complémentaire aux activités, de pouvoir participer et/ ou rejoindre le partage de données maritimes et intermodales.

5.4.5 Rôle des membres et partenaires

5.4.5.1 Les Membres et Partenaires participants auront pour responsabilité de :

- Se rendre disponible, sur une base volontaire et non rémunérée, pour les groupes et comités de travail (les rencontres pourront être tenues en présentiel ou en virtuel)
- Se conformer à la Charte de gouvernance et au code éthique du projet
- Contribuer au meilleur de leur connaissance
- Favoriser la collégialité dans les échanges et le succès de l'initiative

5.4.5.2 Conditions à respecter pour participer à l'initiative :

- Être Membre en règle de la Sodes
- Être invité en tant que Partenaire participant
- S'acquitter des coûts de participation en fonction du niveau d'implication tel que défini dans le modèle de la solution technologique (i.e. Dossier d'affaires)
- Avoir des activités et opérations en lien avec la chaîne logistique et/ou les activités de transport maritime et intermodal
- Avoir un intérêt légitime envers la chaîne logistique et/ou les activités de transport maritime et intermodal

5.4.6 Résolution des Conflits

Dans le cadre d'un projet impliquant de nombreuses parties prenantes, la mise en place de processus de résolution des conflits est nécessaire afin que ces derniers ne mettent pas en péril l'opération ou le développement du protocole de partage de données.

*5.4.6.1 **Gestion des conflits**:*

Les principes et mécanismes de gouvernance permettant une gestion saine, équitable et transparente des conflits au sein de l'organisation. Elle s'applique à l'ensemble des Membres , employés, administrateurs, partenaires de l'organisation et de l'initiative de partage de données.

5.4.6.1.1 Principes directeurs de gestion des conflits

- **Respect** : Chaque personne est traitée avec dignité et ses opinions sont prises en compte.
- **Transparence** : Les processus décisionnels liés aux conflits sont communiqués clairement à toutes les parties.
- **Impartialité** : Les décisions sont prises sans parti pris, en s'appuyant sur des faits.
- **Dialogue** : La communication ouverte est privilégiée pour prévenir et résoudre les différends.
- **Confidentialité** : Les informations relatives aux conflits sont traitées de manière confidentielle.

5.4.6.1.2 Définition du conflit

Un conflit est défini comme une divergence de points de vue, d'intérêts ou d'interprétations entre deux parties ou plus, qui a un impact négatif sur le fonctionnement de l'organisation, l'ambiance de travail ou la réalisation des objectifs.

5.4.6.1.3 Processus de gestion des conflits

Afin de ne pas nuire aux activités et opérations du partage de données maritimes et intermodales, la Charte de gouvernance prévoit un processus de gestion des conflits et de modalités de votes qui se décrit comme suit :

Des mécanismes pour résoudre les conflits et gérer les divergences :

- **Divergence sur le choix des cas d'usages** : si les membres d'un comité de travail n'arrivent pas à s'entendre sur la définition, la priorisation ou l'opérationnalisation d'un cas, l'équipe de «L'équipe projet»:
    - Documentera les échanges du comité;

- Agira à titre de médiateur avec le support du PDG de la Sodes et de tout membre en règle de la Sodes ou de l'industrie pertinent sur le sujet pour arriver à un consensus
- Assurera la transparence des communications
- En cas d'impasse, le PDG de la Sodes pourra convoquer un comité extraordinaire composé de Membres de la Sodes pour statuer

- **Divergence sur les standards de données** : les données standardisées sont névralgiques au succès de l'initiative. Les standards seront sélectionnés par un comité qui aura pour mission d'assurer la veille sur les normes et standards et de communiquer sur tout changement.
  - Pour le volet maritime, les standards à suivre pour participer à l'initiative sont ceux de l'IMO Compendium de l'Organisation Maritime Internationale.
  - Pour les données intermodales : un comité de travail aura le mandat de déterminer les standards à suivre en fonction des besoins et spécificités de participants.
  - Toute donnée non conforme aux standards de l'initiative de partage de donnée ne pourra pas faire partie du protocole d'échange.
  - Toute organisation qui ne respectera pas, volontairement, les standards de données dans le temps recevra :
    - Premier avertissement pour informer de la non-conformité et donnera un délai raisonnable pour la mise à niveau;
    - Deuxième avertissement, si la mise à niveau n'est pas effectuée dans le temps imparti, sans en avoir avisé «L'équipe projet», pour réaliser la mise à niveau des standards dans un délai court;
    - Troisième avertissement, dernier délai de mise à niveau avant l'exclusion du partage de donnée.

      Les délais de mise à niveau seront déterminés par «L'équipe projet» et validés par le PDG de la Sodes

- **Divergence sur les bénéfices** : il est possible que certains participants, à court terme, voient moins de bénéfices que d'autres. Il faudra alors communiquer sur les bénéfices de l'écosystème.
  Le rôle de «L'équipe projet» sera d'informer et d'accompagner les organisations dans leur compréhension du projet et de bâtir des indicateurs de performance pour documenter les bénéfices.

- **Décision extraordinaire** : Dans l'éventualité où une partie prenante génère des conflits ou attitudes qui sont néfastes pour l'initiative et les autres parties prenantes. Le PDG et le Conseil d'Administration de la Sodes auront le pouvoir de statuer sur son exclusion du projet après trois (3) avertissements préalables.

*5.4.6.2 **Gestions des comportements** :*

Les parties prenantes ou leurs représentants doivent avoir un comportement respectueux en tout temps. En cas de comportement irrespectueux, toxique ou négatif envers les Membres « L'équipe projet », ou les Membres et les Partenaires participants, un avertissement préalable sera envoyé à la personne et au responsable de son organisation. En cas de récidive, le PDG de la Sodes et le Conseil d'Administration pourront recommander son exclusion des groupes et comité de travail.

5.5 RACI de la Charte de gouvernance

Rôles dans la gouvernance	Conseil d'administration	Direction générale	Auditeur interne	Membre de l'industrie autorisé	Partenaire Technologique	R&D, Innovation
Positionnement dans l'organisation de la gouvernance	Stratégique	Stratégique	Tactique	Stratégique, Opérationnel	Tactique	Tactique
Imputable dans l'entité neutre.	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Responsabilités						
Définit la stratégie, les orientations et assure la promotion de l'initiative	A	R	I,C	R[5]		
Exécute la stratégie du partage de données et la gestion quotidienne (ressources, planification, etc.)	I,C	A,R	I,C	I,C	C[2]	C[2]
Contrôle et audite pour assurer la mise en conformité (standards, sécurité, etc.).	I,C	I,C	A,R	I,C		
Promeut l'utilisation et les avantages du partage des données dans le cadre de l'initiative	A,R	R	C	R,C	C	R,C
Détermine la feuille de route de l'initiative en alignement avec la stratégie	I	A, R	C	C		I
Établit les recommandations sur le partage de données	I,C	A	R	I,C		I,C
Fournit une assistance technique aux utilisateurs sur le partage de données		A	I,C	I,C	R	
Met en place les processus et les procédures nécessaires pour le fonctionnement de l'initiative		A	I,C	I,C		
Assure l'exécution et la coordination des groupes de travail (données, standards, cas d'usage)	I	A	I	R		I,C
Assure la gestion du catalogue des informations publiques (données, standards, cas d'usage)		A		I,C	R	
Contrôle et assure la mise en conformité du partage de données avec les critères de qualité, de standardisation et de sécurité définis dans le cadre de l'initiative		I,C	A	R		R
Supporte les activités de recherche et développement en partenariat avec l'écosystème de l'initiative		A		I,C		R

Légende :

(R) Responsable: La personne ou l'équipe qui réalise le travail ou accomplit la tâche.

(A) Autorité (« *accountable* »): La personne qui est responsable de la réussite globale du projet ou de la tâche spécifique. Elle a le pouvoir de décision et est chargée de rendre des comptes.

(C) Consulté: Les personnes qui fournissent des conseils, des informations ou des opinions. Elles sont consultées pour leur expertise et leur connaissance.

(I) Informé: Les personnes qui doivent être tenues au courant de l'avancement et des résultats. Elles ne participent pas activement au travail ou à la décision.

Tableau 1 RACI de la Charte de gouvernance